

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 septembre 2024 :

Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports



L'ADVOCNAR participe ce vendredi 13 septembre à la journée internationale pour l'arrêt des vols de nuit, aux côtés de l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs), du réseau Rester sur Terre et de plus de 70 collectifs européens.

Les organisations de défense des riverains et de l'environnement ont décidé de manifester en accrochant des banderoles et des affiches sur leurs habitations et dénoncent "une nuisance déraisonnée qui a des conséquences particulièrement néfastes sur la santé". Ces organisations appellent à une interdiction généralisée des vols de nuit.

A l'initiative de l'association BBI de Francfort, la [déclaration](#) reproduite ci-dessous vise à alerter sur l'enjeu de santé publique que représentent les vols de nuit, pourtant toujours légaux dans un grand nombre d'aéroports.

Les associations demandent que ces vols de nuit soient interdits, sur une durée de 8h minimum (de 22h à 6h du matin, nuit telle que définie par l'OMS). En effet, le bruit du trafic aérien est associé à de nombreux problèmes de santé graves : maladies cardiovasculaires, troubles cognitifs (en particulier chez

les enfants), problèmes de santé mentale, troubles du sommeil et leurs effets sur la santé, diabète, hypertension. L'exposition au bruit aérien est corrélée à l'augmentation de la mortalité comme l'ont conclu [plusieurs études européennes](#) portant sur de larges panels.

Or Roissy-Charles de Gaulle détient le triste record européen du nombre de vols de nuit, avec 170 avions chaque nuit entre 22h et 6h. Le Bourget n'a pas de couvre-feu non plus.

La coalition d'associations adhère à cette déclaration dans la droite ligne de sa campagne pour un plafonnement des aéroports, aérodromes et héliports au-dessous du niveau de 2019. Plusieurs mobilisations d'ampleur ont été organisées en mai 2022 et mars 2023. En effet, un couvre-feu dans les aéroports doit impérativement s'accompagner de mesures de restriction le jour, afin d'éviter un report des nuisances et une poursuite des émissions de CO₂ nuisibles pour le climat.

Alors que le trafic aérien repart à la hausse et pourrait doubler d'ici 2040 selon les acteurs du secteur, le climat et la santé des riverains sont à nouveau menacés.

Déclaration

Nous, soussignés, déclarons le 13 septembre 2024 comme étant la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports.

Les décollages et les atterrissages de nuit constituent un fardeau déraisonnable dont les conséquences sont particulièrement néfastes pour la santé de toutes les personnes vivant à proximité des aéroports. Ils sont inutiles et évitables. Les exceptions absolues, comme les urgences médicales, ne font pas obstacle à l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports. Les vols de nuit dans les aéroports doivent cesser immédiatement.

Les dommages causés à la santé et au climat sont disproportionnés par rapport à la prétendue nécessité des décollages et atterrissages nocturnes. Nous déclarons la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports comme un signal clair et durable contre la violation déraisonnable des droits de la personne dans et autour des aéroports.

Mettons dès maintenant un coup d'arrêt aux vols de nuit dans les aéroports !